



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03410

Numéro SIREN : 795 375 856

Nom ou dénomination : 3ML

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2017 sous le numéro de dépôt 2489

Comptes Annuels

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 20 FEV. 2017

sous le N°

2489

SAS 3ML
37 Ter Route d'ANDRON

33650 ST SELVE

Bilan du 01/10/2015 au 30/09/2016

Durée 12 mois

No SIRET 79537585600015

Code NAF 6420Z

Certifié conforme à l'original
Le Président 

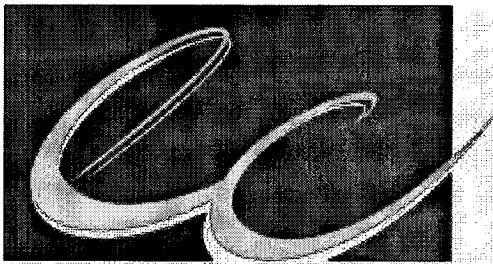
Document établi par :

MC BARBEAU
11 RUE LAFON FELINE
33110 LE BOUSCAT

Tel. 05.57.22.18.98

Fax.

Siret 39415284700015



SAS 3ML

37 Ter Route d'ANDRON

33650 ST SELVE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

- 1 Attestation**
- 2 Bilan Actif**
- 3 Bilan Passif**
- 4 Compte de Résultat 1/2**
- 5 Compte de Résultat 2/2**
- 6 ANNEXE**
- 7 Annexe libre**
- 8 Règles et méthodes comptables**
- 9 Capital social**
- 10 Engagements financiers donnés et reçus**
- 11 Filiales et participations 1**
- 12 Charges à payer**
- 13 Annexe détail comptes**
- 14 Détail de l'Actif**
- 15 Détail du Passif**
- 16 Détail du compte de résultat**
- 17 Annexe Elements de gestion**
- 18 Soldes intermédiaires**
- 19 Détermination de la Capacité d'Autofinancement**
- 20 Annexe Etats fiscaux complémentaires**

Attestation

Etat exprimé en euros

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS 3ML** relatifs à l'exercice du **01/10/2015** au **30/09/2016**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 164 939 euros

Chiffre d'affaires : 0 euros

Résultat net comptable : 9 937 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LE BOUSCAT

Le 07/12/2016

Signature

Marie-Christine BARBEAU
EXPERT COMPTABLE
11, rue Lafon Féline
33110 LE BOUSCAT
Tél. 05 57 22 18 98 - Fax 05 57 22 19 10
Siret 394 252 847 00015

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/09/2016			30/09/2015
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	146 513		146 513	78 050
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
ACTIF IMMOBILISE	Autres immobilisations financières	1 028		1 028	
	TOTAL (II)	147 540		147 540	78 050
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	37		37	
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	17 362		17 362	16 431
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	17 399		17 399	16 431
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	164 939		164 939	94 481

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

1 028

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2016

30/09/2015

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	23 820	14 107
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	9 937	9 714
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	34 857	24 920
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	113 259	54 940
	Emprunts et dettes financières divers	14 509	14 509
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 200	
	Dettes fiscales et sociales	114	112
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	130 083	69 561
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	164 939	94 481
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		9 936,53	9 713,58
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		130 083	69 561
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		30	

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2016

30/09/2015

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			6 137	2 471
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 094	149
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
Total des charges d'exploitation (2)				8 232	2 620
RESULTAT D'EXPLOITATION				(8 232)	(2 620)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2016

30/09/2015

RESULTAT D'EXPLOITATION		(8 232)	(2 620)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	19 600	14 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	19 600	14 000
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 432	1 731
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	1 432	1 731
RESULTAT FINANCIER		18 168	12 269
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		9 937	9 650
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		64
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		64
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			64
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOT SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		19 600	14 064
TOTAL DES CHARGES		9 663	4 350
RESULTAT DE L'EXERCICE		9 937	9 714

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE - Elément supplémentaire

Etat exprimé en euros

ANNEXE

Annexe libre

Etat exprimé en euros

REGIME DES SOCIETES MERES/FILIALES

Produits de participations de l'exercice : 19 600 euros

Quote part des frais et charges 5% : 980 euros

Produits nets à déduire fiscalement : 18 620 euros.

Option pour le régime des société mère filiale : art 216 et 145 du CGI.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du comité de la réglementation comptable.

Les comptes annuels sont présentés dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et notamment aux règles sur les actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs,
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12 décembre 2005 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Des simplifications ont été prévues dans certaines PME, il est possible de déterminer le plan d'amortissement des biens non décomposés selon leur durée d'usage, sans rechercher leur durée réelle d'utilisation. Les règles, permettant de ne pas décomposer les biens et de pratiquer l'amortissement comptable et fiscal selon des durées d'usage des biens, visent uniquement les entreprises qui ne dépassent pas, à la clôture de l'exercice, 2 des 3 critères suivants :

- 3 650 000 euros pour le total du bilan,
- 7 300 000 euros pour le chiffre d'affaires,
- 50 salariés.

Par souci de simplification, des seuils fiscaux de non-décomposition ont été prévus. Tant que ces seuils ne sont pas dépassés, le bien n'a pas à être identifié par composants, il reste « global ».

Au regard de cette nouvelle réglementation, la société a choisi d'appliquer les méthodes de simplification qui n'ont pas eu d'impact sur le compte de résultat, ni sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2016	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	10,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		100,00	10,0000	1 000,00

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

30/09/2016

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
NANTISSEMENTS DES PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE SEA	68 500	
	68 500	
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
GARANTIE SOCAMA SUR EMPRUNT		68 500
		68 500
Total des engagements financiers (1)	68 500	68 500
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

30/09/2016

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos**A. Renseignements détaillés****1. Filiales (Plus de 50 %)****2. Participations (10 à 50 %)**

SARL SEA

441 618

44,00

119 045

B. Renseignements globaux**1. Filiales non reprises en A.**

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2016

Total des Charges à payer		2 344
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>CAP AGIOS A PROVISIONNER</i>	<i>30</i>	30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>Fact.non parv. -Frss</i>	<i>2 200</i>	2 200
Dettes fiscales et sociales <i>C.A.P CET</i>	<i>114</i>	114

SASU 3ML
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital social de 1 000 euros
Siège social : 37 Ter route d'Andron
33650 SAINT SELVE (GIRONDE)
RCS Bordeaux B 795 375 856

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2016

Cher associé,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos au 30 septembre 2016, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Je reprends ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1) SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée, en euros, dans le tableau qui suit :



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/09/2016

30/09/2015

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits				
Total des produits d'exploitation (1)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			6 137	2 471
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 094	149
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			8 232	2 620
	RESULTAT D'EXPLOITATION			(8 232)	(2 620)

ML

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/09/2016

30/09/2015

RESULTAT D'EXPLOITATION		(8 232)	(2 620)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	19 600	14 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		19 600	14 000
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 432	1 731
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		1 432	1 731
RESULTAT FINANCIER		18 168	12 269
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		9 937	9 650
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		64
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		64
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			64
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		19 600	14 064
TOTAL DES CHARGES		9 663	4 350
RESULTAT DE L'EXERCICE		9 937	9 714

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

ML

Il s'agit du 31^{ème} exercice de la société. Elle n'a pas d'activité économique ; il s'agit d'une holding non animatrice.

La société a perçu des dividendes de la SARL SEA dont elle détient 28% du capital, soit 19 600 euros. Ces revenus de participations sont les seuls produits de la société : il s'agit de produits financiers.

La société bénéficie du régime des sociétés mères et filiales (article 216 et 145 du CGI).

Les charges externes sont de 6 137 euros au 30/09/2016.

Les impôts et taxes s'élèvent à 2 094 euros.

Le Président ne perçoit pas de rémunération. Il n'y a pas eu de charges de personnel.

Les charges financières s'élèvent à 1 432 euros.

Le résultat d'exploitation est une perte de – 8 232 euros.

Compte-tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un bénéfice comptable de 9 937 euros.

Les capitaux propres sont positifs et s'élèvent à 34 857 euros.

La société détient 550 parts sociales, soit 44% de la société SEA pour un total de 146 513 euros. Elle a acquis 200 parts sociales en septembre 2016 et souscrit à cet effet un emprunt de 68 500 euros.

Les capitaux propres de la société SEA sont de 441 618 euros au 30 septembre 2016, avec un bénéfice après impôt sur les sociétés de 119 045 euros.

Je ne vois pas d'autres éléments à communiquer au titre de l'exercice écoulé.

2) EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société ne prévoit pas de chiffre d'affaires pour l'exercice 2016/2017. Elle prévoit une perception de dividendes de la part de la SARL SEA.

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

4) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

5) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice comptable de 9 936.53 euros.

Je vous propose d'affecter ce bénéfice comptable de la manière suivante :

- Autres réserves : 9 936.53 euros portant le solde de ce compte à la somme de 33 756.69 euros après affectation.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts rappelle je vous rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

6) DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

7) REMUNERATION DE LA GERANCE

Je vous propose également de bien vouloir approuver l'absence de rémunération de la présidence.

Pour l'exercice 2016/2017, le Président ne percevra pas de rémunération.

Je vous présente, par ailleurs, mon rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce.

CONCLUSION

J'espère que les résolutions qui vous seront proposées recevront agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre présidence, pour l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Le Président



SASU 3ML
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital social de 1 000 euros
Siège social : 37 Ter route d'Andron
33650 SAINT SELVE (GIRONDE)
RCS Bordeaux B 795 375 856

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

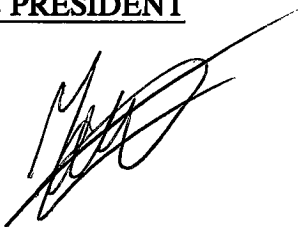
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

Chers associés,

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence mentionnant la convention de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Le siège social de la société SASU 3ML, sis 37 Ter route d'Andron – 33650 Saint Selve, est établi au domicile du président associé unique, et ce à titre gratuit.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the text 'LE PRESIDENT'.

SASU 3ML
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital social de 1 000 euros
Siège social : 37 Ter route d'Andron
33650 SAINT SELVE (GIRONDE)
RCS Bordeaux B 795 375 856

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 JANVIER 2017

L'an deux mille dix sept,
et le trente et un janvier,
à dix-neuf heures,

Monsieur LAURENT Mathieu demeurant 37 Ter route d'Andron – 33650 Saint Selve, associé unique de la SASU 3ML,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur LAURENT Mathieu, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 30 septembre 2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2016,
- l'affectation des résultats de cet exercice,
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 30/09/2016, approuve ces comptes tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 9 936.53 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2016 s'élevant à 9 936.53 euros :

- Autres réserves : 9 936.53 euros portant le solde de ce compte à la somme de 33 756.69 euros après affectation.

L'associé unique pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte d'une convention intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Le siège social de la société SASU 3ML, sis 37 Ter route d'Andron – 33650 Saint Selve, est établi au domicile du président associé unique, et ce à titre gratuit depuis la création de la société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve l'absence de rémunération du Président au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2016.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve l'absence de rémunération prévisionnelle du Président pour l'exercice 2016/2017.

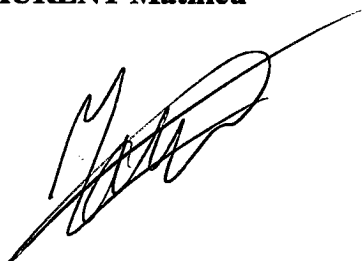
SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique délègue tous pouvoir au président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Mr LAURENT Mathieu



SASU 3ML
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital social de 1 000 euros
Siège social : 37 Ter route d'Andron
33650 SAINT SELVE (GIRONDE)
RCS Bordeaux B 795 375 856

EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2016

TEXTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2016 s'élevant à 9 936.53 euros :

- Autres réserves : 9 936.53 euros portant le solde de ce compte à la somme de 33 756.69 euros après affectation.

L'associé unique pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président
LAURENT Mathieu

